

Les dossiers du Conseil

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 octobre 2017 en session ordinaire sous la présidence du Maire Philippe Cartailier.

Absents excusés : Jean-Marc Courbet, Corinne Dru, Isabelle Lusson, Annick Peyragrosse

Approbation du compte rendu du conseil municipal

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 25 août 2017.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

Transformation de la communauté de Communes Riom Limagne et Volcans en Communauté d'Agglomération

Le processus de transformation comporte trois étapes : l'approbation par le Conseil Communautaire du principe de transformation et des statuts de la future Communauté d'Agglomération puis, l'approbation de ces statuts par les conseils municipaux des communes selon les conditions de majorité requise et enfin, la signature par le Préfet de l'arrêté de transformation.

L'objectif étant que Riom Limagne et Volcans devienne communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette transformation en Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans (territoire élargie de 31 communes et 67 000 habitants, qui dispose d'atouts importants et de complémentarités fortes autour de son cœur urbain) :

- Contribuera à assurer la pérennité des projets communautaires tout en restant une intercommunalité à l'écoute des préoccupations des communes et de leurs missions de proximité,
- Renforcera le positionnement de Riom Limagne et Volcans en tant que second EPCI du Puy-de-Dôme avec une position centrale privilégiée entre Clermont Auvergne Métropole et Vichy communauté et par ailleurs, placera Riom Limagne et Volcans parmi les 25 communautés d'agglomération de la région Auvergne Rhône Alpes.

Cette transformation doit s'accompagner d'une augmentation de la DGF versée par l'Etat tout en permettant de devenir éligible à certains fonds européens.

Enfin, en faisant évoluer l'image de la collectivité elle renforcera l'attractivité du territoire auprès des entreprises et des ménages.

Riom Limagne et Volcans exerce déjà un nombre important de compétences qui relèvent du statut des Communautés d'Agglomération aussi, la présente transformation concerne peu de compétences : l'ajout de la compétence

« politique de la ville » et la modification de la rédaction de la compétence « Equilibre social de l'habitat » en lieu et place de la « politique du logement et du cadre de vie ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la transformation de Riom Limagne et Volcans en Communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2018 et approuve ses statuts.

Adhésion au pôle santé au travail du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de gestion,

Le Centre de gestion du Puy-de-Dôme a mis en place un pôle santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adhère à compter du 1er janvier 2018 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

Il nous était également proposé d'adhérer à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas y adhérer.

SIEG : Désignation de délégués

Le 8 août 2017, la préfecture du Puy-de-Dôme a approuvé la modification des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme.

La commune doit alors désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour signer au Secteur Intercommunal d'Energie de RIOM

Le Conseil Municipal a proclamé élus Monsieur Jean-Marc COURBET - Délégué titulaire- et Madame Colette NOUHEN -Déléguée suppléante-, tous deux déjà délégués avant la modification des statuts du SIEG.

Acquisition en la forme administrative des parcelles E 719 et E 720 à Tyrande

Par délibération du 25 août 2017, les parcelles cadastrées E 719 et 720 situées au village de « Tyrande » ont été classées dans le domaine public communal afin de rendre possible l'acquisition de ce terrain par la commune.

Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Le prix d'achat fixé par le service des domaines, s'élèvera à 160,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'acquisition par acte administratif des parcelles cadastrées E 719 et 720 à « Tyrande », accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus, autorise le Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette procédure et désigne Madame Marie-Laure REDON, première adjointe, comme signataire de l'acte.

Salle polyvalente : lancement du projet

Dans le cadre de la mise aux normes des établissements recevant du public, l'Agenda d'Accessibilité Programmée prévoit la transformation de la Salle Polyvalente de Saint-Ignat et de ce fait nécessite d'importants travaux de réfection et de mise aux normes.

Ce sera également l'occasion de moderniser les installations qui le nécessitent.

Cette opération contribuant à valoriser ce bien doit être considérée comme une dépense d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'opération de réhabilitation de la salle polyvalente à Saint-Ignat.

La dépense prévisionnelle sera inscrite en section d'investissement.

Monsieur le maire va lancer une consultation pour désigner l'architecte en charge du projet.

Une commission a été créée afin de réfléchir au projet. Elle sera force de proposition.

Station Villeneuve l'Abbé, Buxerolles : Résultat de l'appel d'offres

L'ouverture des plis a eu lieu 2 octobre 2017 en présence de M. Chatard, percepteur de Riom, M. Marchal, directeur régional du bureau d'étude Egis-eau et des membres de la Commission ouverture des plis du Conseil Municipal.

5 entreprises ont répondu.

Cependant, M. le Maire a préféré remettre à une deuxième réunion le choix de l'entreprise. Il souhaite obtenir davantage de renseignements afin de choisir celle répondant aux mieux aux critères à la fois qualitatifs et financiers

Le même courrier a été envoyé aux 5 entreprises afin d'obtenir les renseignements complémentaires.

Une nouvelle réunion est programmée au 9 novembre. Le Conseil Municipal sera amené à délibérer le mois prochain.

La commune a obtenu une réponse favorable du Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 25 % (coût des travaux et de l'étude). Nous attendons désormais la réponse de l'Agence de l'Eau.

Questions diverses

- Une convention de groupement de commande ayant été signée avec le Conseil départemental pour financer les travaux de la place de Saint Ignat (2/3 du montant total pour la commune, 1/3 pour le Département), l'appel d'offres pour le choix des entreprises qui est du ressort du Conseil Départemental se fera début décembre.

Les travaux d'aménagement devraient commencer en mars.

- La commune de Saint Ignat adhère au SICOM , syndicat de gestion du collège de Maringues. La cotisation par élève envoyé à Louise Michel s'élève en 2017 à 55 € (au lieu de 65 € l'année précédente).

- Ecole : les effectifs pour l'année scolaire 2016/2017 sont de 96 enfants.

Un contrat CAE avait été créé pour 6 mois de janvier à juin 2017. Ne pouvant pas le renouveler, un Contrat à Durée Déterminée (CDD) est venu le remplacer pour une durée de 6 mois, dans un 1^{er} temps. Ses missions sont l'animation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), la garderie et le ménage.

- Suite à un courrier adressé au Conseil Municipal par des riverains de la rue de Dômes à Champeyroux, une réunion de travail en présence des expéditeurs et des destinataires est programmée mercredi 15 novembre à 18h30 à la salle de Champeyroux. Une invitation va être envoyée. Il sera question du constat des riverains d'une vitesse excessive des automobilistes entrant dans Champeyroux par la rue des Dômes et des solutions en matière de sécurité à envisager. Cette réflexion pourra s'étendre aux autres entrées et aux autres villages de la commune.

- Le Réseau des médiathèques d'Ennezat de la Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans organise un Apéro Lecture à Saint Ignat.

Il aura lieu vendredi 10 novembre à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Ignat.

Le thème est le coup de cœur littéraire des bibliothécaires.

La présentation sera suivi d'un apéritif offert conjointement par les bénévoles de la médiathèque et la municipalité.

- 11 novembre 2016 : le rassemblement aura lieu Place de la Mairie à 10 heures 20 et à 10 heures 30 le dépôt de gerbes aux monuments aux morts, suivi du vin d'honneur à la salle polyvalente.